

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 28 MAI 2013

Le vingt huit mai deux mille treize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Anny DELVALLEZ, Jean-Marc SAAS, Mona PAJOLE, Bruno LEFEBVRE, Candide LOTT, Xavier HUMLER, Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL, Richard BAUMERT, Elisabeth DE MONTIGNY, Nathalie GARBACIAK, Véronique BRUDER, Hava DEDE, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Robert LUSTIG Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel WALTER et Daniel MESSMER.

Absents excusés : Huguette BOQUEL, Hava DEDE, Etienne MARTIN et Sylvia LUSTIG (procuration donnée respectivement à Candide LOTT, Anny DELVALLEZ, Emilie UHL et Robert LUSTIG)

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2013
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) Révision du POS et transformation en PLU : arrêt
- 5) Affaires financières :
 - a) Demande de subvention de la Laurentia (matériel de gymnastique)
 - b) Avenant au contrat CD FAST pour la dématérialisation des actes budgétaires
- 6) Modification de la répartition du nombre de sièges à la Communauté des Communes
- 7) Liste préparatoire des jurys d'assises 2014
- 8) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, les représentants de la presse, le public et en procédant à l'appel

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Jeudi 30 mai à 18h00 à la mairie : commission du cadre de vie
- Dimanche 2 juin : triathlon international Benfeld - Obernai

- mardi 4 juin à 19h00 à l'avant salle des fêtes : réunion publique avec les riverains relative aux travaux de réhabilitation du collège et abords
- Mercredi 5 juin à 20h00 à l'hôtel de ville : réunion bilan du Jeudi des Arts
- Vendredi 7 juin de 17h00 à 22h30 Vernissage de Land Art et Garden Party dans le parc Rue d'Erstein
- Samedi 8 juin à partir de 10h00 : kermesse de l'école maternelle du Centre
- Samedi 8 juin à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- Dimanche 9 juin la journée : kermesse de l'Institut Mertian à EHL
- Lundi 10 et mardi 11 juin à 20h00 à la salle des fêtes : audition de l'école de musique
- Mercredi 12 juin à 20h00 à la mairie : commission des travaux
- Jeudi 13 juin à l'hôtel de ville : commission des sports
- 14 juin à 19h00 à l'étang de l'APP : soirée des bénévoles du triathlon
- Samedi 15 juin : kermesse à l'école élémentaire Rohan
- Mercredi 19 juin à 14h00 à la mairie : réunion de la commission intergénération et jury du concours de l'Ecole Briand pour présentation de l'APD (avant projet détaillé)
- Mercredi 19 juin à 20h00 à la mairie : réunion de la commission culturelle
- Jeudi 20 juin à 20h00 à l'hôtel de ville : réunion préparatoire au pique nique du 1^{er} septembre 2013
- Vendredi 21 juin en fin d'après-midi au centre ville : fête de la musique
- Lundi 24 juin à 19h00 à l'avant-salle des fêtes : comité de ligne TER Alsace
- Mercredi 26 juin à 20h00 à l'hôtel de ville : AG de l'OMF
- Mardi 25 juin à l'hôtel de ville : réunion du conseil municipal
- Vendredi 28 juin à la médiathèque : vente de documents
- Samedi 29 juin à partir de 19h00 à la caserne des pompiers : soirée récréative et feu de la Saint Jean
- Du 30 juin au 3 juillet : fête du cinéma au Cinéma Rex
- Samedi 6 juillet dans le parc de la villa Jaeger : représentation théâtrale « le ravissement d'Adèle » par l'association « Project'ill » d'Osthouse
- Samedi 6 juillet à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- Vendredi 12 juillet à la salle des fêtes : concert Américan Music Abroad

2) *Gens du voyage*

Le maire informe l'assemblée des déboires et démarches entreprises suite à l'arrivée, sans prévenir, d'un groupe de gens du voyage, ayant investi le terrain mis à disposition du Model Club le jeudi 16 juin 2013, alors qu'un terrain destiné à les accueillir avait été prévu en limite de ban communal avec Huttenheim.

Malgré l'intervention de Mme le Sous-Préfet et de la gendarmerie pour les faire déplacer à l'endroit prévu, ces derniers ont refusé et seul un départ anticipé a pu être négocié. Finalement, celui-ci est intervenu le vendredi 24 juin en laissant le terrain dans un état déplorable, vu les conditions météorologiques.

Une fois de plus, il s'est avéré qu'un terrain dans le Ried est absolument inadapté pour effectuer un tel accueil et le terrain prévu en limite de ban avec Huttenheim ne saurait être qu'une situation, provisoire pour 2013.

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme Hubert BROGLIN, pour un terrain à bâtir, sis 3 rue de Kertzfeld,
- Mme Christine JAENGER épouse VEILLARD, pour une maison d'habitation, sise 76 rue du Hohwald
- SCI ELIEZER, pour un immeuble bâti, sis 16 faubourg du Rhin
- M et mme Marcel MEYER, pour une maison d'habitation, sise 5 rue du Hohwald
- EURL CIROL, pour un terrain à bâtir, sis 13 rue de Sélestat, cadastré Section AN N°298/39 et 300/39
- REIBEL Foncier, pour deux terrains à bâtir, sis 3 rue de Kertzfeld, castrés respectivement Section AM 179/92 - 182/93 et 180/92 - 183/93
- M Pascal DAMBACH, pour une maison d'habitation, sise 23 rue de Kertzfeld,
- M Dorian HIGUERAS et Mme Anne CROISSANT, pour un appartement, sis 2a, rue du Relais Postal

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2013

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 29 avril 2013 est **adopté** par 28 voix pour (1 abstention : Daniel WALTER pour absence à la séance)

4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

a) Révision n° 2 du POS et transformation en PLU : bilan de la concertation, arrêté

Le maire rappelle à l'assemblée qu'après plus de 4 années d'études, le document élaboré par le groupe de travail, accompagné par le SDAUH au titre d'une mission d'AMO et des bureaux d'étude ESPAYS (paysagiste), PLURIS (urbaniste) et Philippe HAUTCOEUR (architecte) est prêt à être soumis à l'avis du conseil municipal pour être arrêté.

Il rappelle également que le conseil municipal a été régulièrement informé de l'avancée de ce dossier (voir bilan de la concertation) et présente les évolutions apportées par le projet de PLU en comparaison du POS antérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-6, L. 123-9, et L.123-13 et R.123-18 et L.300-2 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de STRASBOURG, approuvé le 01/06/2006 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 02/12/2008 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme, précisant les objectifs de la commune et définissant les modalités de la concertation de la commune ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables en date du 8 novembre 2010 ;
- Vu le projet de révision du plan local d'urbanisme ;
- Vu le bilan de la concertation ;

Entendu l'exposé du Maire :

- qui rappelle les motifs de cette révision, explique les nouveaux choix faits ;
- qui présente au conseil municipal le bilan de la concertation (joint en annexe à la présente délibération) ;
- qui présente au conseil municipal le projet du plan local d'urbanisme révisé à arrêter ;

Considérant que :

le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à sa révision et à celles qui ont demandé à être consultées ;

Après avoir délibéré sur le bilan de la concertation et sur le projet de révision du plan local d'urbanisme,

ARRETE :

le projet de révision du plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

DIT QUE :

le dossier du projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, au titre de l'autorité environnementale - article L.121-12 – 1^{er} aliéna et R.121-15 du code de l'urbanisme
- Madame le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN
- Monsieur le Président du Conseil Général Bas-Rhin
- Monsieur le Président du Conseil Régional Alsace
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin
- Monsieur le Président de la Chambre de Métiers Alsace
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, au titre des articles L.123-9 et R.123-17 du code de l'urbanisme
- Monsieur le Président du Centre National de la Propriété Forestière – délégation régionale - article R.123-17 du code de l'urbanisme
- Monsieur le Chef de Centre de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité - article R.123-17 du code de l'urbanisme
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de STRASBOURG
- Monsieur le Président de Communauté de Communes de BENFELD, compétent en tant que maître d'ouvrage de la Z.A.C. des Nations (au titre des nouvelles règles applicables à la Z.A.C. : périmètre) – articles L.123-15 et R.123-20 du code de l'urbanisme, ainsi que de sa compétence en matière de PLH (article L121-4 du code de l'urbanisme)
- Monsieur le Président de l'association agréée au titre de l'article L.121-5 du code de l'urbanisme et L141-1 du code de l'environnement, à sa demande :
 - Alsace Nature

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage durant un mois en mairie.**

INFORME QUE :

le dossier tel qu'arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public ;

la présente délibération sera transmise à :

- Madame le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de BENFELD, pour information

- Madame et Messieurs les Maires des communes voisines de HERBSHEIM, HUTTENHEIM, KERTZFELD, ROSSFELD et SAND, à titre d'information.

adopté par 27 voix pour (1 voix contre : Richard BAUMERT et 1 abstention : Daniel MESSMER)

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) Demande de subvention : SSC LAURENTIA pour du matériel de gymnastique

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 18 mars 2013, la SSC LAURENTIA, section de gymnastique, informe qu'elle envisage d'acquérir du matériel complémentaire au 1^{er} équipement prévu pour le futur plateau de gym, pour un montant total de 4 000 €, selon devis joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, après en avoir délibéré,

vu le demande de la SSC LAURENTIA et compte tenu de la nature du matériel concerné

vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mai 2013

décide

l'attribution d'une subvention à la SSC LAURENTIA de Benfeld de 600 € représentant 15% du montant de la dépense

adopté à l'unanimité

b) Avenant au contrat de télétransmission par voie dématérialisée pour les actes budgétaires

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la modernisation de l'administration et de l'utilisation des nouvelles technologies, les services de l'Etat ont développé le projet « ACTES » (aide au contrôle de légalité dématérialisé) qui est un outil permettant de transmettre par voie électronique les documents soumis au contrôle de légalité.

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant que la commune s'est engagée dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture par délibération du 23 février 2010 ;

Vu la possibilité de procéder à la transmission des actes budgétaires par cette même procédure ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Mme Lucienne GILG, maire- adjoint,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mai 2013 ;

décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

donne son accord pour que le maire signe l'avenant au contrat d'adhésion pour la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité de la Préfecture du Bas-Rhin ;

donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité

adopté à l'unanimité

6) Modification de la répartition du nombre de sièges au sein du conseil de communauté

Le maire rappelle à l'assemblée que les articles L5211-6 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales modifient les règles de composition du conseil de communauté à partir des prochaines élections municipales.

Lors de sa séance du 2 avril 2013, le conseil de communauté a voté pour une répartition des sièges gardant l'équilibre de la répartition tel que connu à ce jour, attribuant 6 sièges à la ville de BENFELD, 3 sièges à HUTTENHEIM et toutes les autres communes gardant 2 sièges.

Les délégués de la ville de Benfeld ont voté contre cette répartition, sachant qu'en appliquant les dispositions de la loi et du décret d'application du 27 décembre 2012, la ville de Benfeld pourrait bénéficier de 10 sièges.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications du maire

vu la délibération du conseil communautaire du 2 avril 2013

vu l'avis unanime émis par les conseillers, lors de la séance de commissions réunies du 29 avril 2013

émet

un avis défavorable à la proposition de répartition des sièges, telle que prévue par délibération du 2 avril 2013

demande

que s'applique la répartition telle qu'issue de la loi du n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiant le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-6 et suivants ou du moins une autre répartition, telle que proposée par la ville de Benfeld, tenant mieux compte de la population du bourg centre.

adopté à l'unanimité

7) Liste préparatoire des jurys d'assises 2014

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2013, modifié le 30 avril et conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale, le maire procède publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de douze personnes, dont quatre pourront être ultérieurement appelées à exercer la fonction de juré auprès de la cour d'assises.

Les douze personnes tirées au sort sont les suivantes :

Monsieur Ali ABID, né le 13 juillet 1974 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domicilié à BENFELD, 2 rue des Tanneurs

Monsieur Kenan AKBAYRAK, né le 16 septembre 1957 à KAYABASI (Turquie), domicilié à BENFELD, 2b rue d'Obernai, bât B logt 2

Madame Corinne BETIS, née BERTRAND, le 7 janvier 1962 à BESANÇON (Doubs), domiciliée à BENFELD, 4 rue Eugène Dischert

Madame Marie-Odile LOHMULLER, née CROMER, le 24 octobre 1948 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 33 rue du Docteur Sieffermann

Monsieur Nader DERGHAM, né le 15 février 1975 à AZKI (Liban), domicilié à BENFELD, 26 rue de Londres

Madame Rosemarie LAMARTIN, née HAHN le 11 mars 1944 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 1 rue de Londres

Monsieur Michel JOVASEVIC, né le 8 octobre 1969 à REIMS (Marne), domicilié à BENFELD, 18 rue du Docteur Sieffermann

Monsieur Patrick KRANKLADER, né le 25 juin 1957 à SELESTAT (Bas-Rhin), domicilié à BENFELD, 39a rue de Strasbourg

Monsieur Olivier LESCA, né le 5 juillet 1961 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domicilié à BENFELD, 24 rue des Vosges

Mme Micheline THIELEN, née QUERCY le 13 juin 1946 à ERSTEIN (Bas-Rhin), domiciliée à BENFELD, 2 rue de Barr

Madame Nadia HEITZ, née RAYNAUD, le 2 mars 1969 à MULHOUSE (Haut-Rhin), domiciliée à BENFELD, 2 rue A. Béchamp

Monsieur Raymond WOLFARTH, né le 9 janvier 1930 à BENFELD (Bas-Rhin), domicilié à BENFELD, 27 rue de Huttenheim

8) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Louis ZOBEIDE présente le bilan des relevés du radar pédagogique, installé à l'entrée Est, rue du faubourg du Rhin, qui a donné le résultat ci-après :

Relevé effectué entre le 4 mars et le 4 avril 2013 pour un total de 533 000 relevés (sachant qu'un même véhicule peut générer plusieurs mesures)

Nombre de véhicule moyen estimé par jour : 2360

Vitesse moyenne : 47 km/h

28 % de vitesses relevées au dessus de 50km/h

15% au dessus de 55 km/h

Compte tenu de l'implantation de ce radar, très proche du panneau d'entrée de ville, une partie de ces mesures ont été faites hors agglomération. Pour avoir une vision plus juste des mesures complémentaires seraient nécessaires.

Il informe également que les travaux d'aménagement du parvis Est de la gare vont démarrer le 29 mai pour une durée d'environ 6 mois comportant l'aménagement de la voirie entre l'avenue de la Gare et la rue du Bernstein, l'espace accueil à proximité des quais, une halte écodurable, un abri à vélos et la reconstitution du mur anti bruit, comportant des éléments de rappel de l'ancien bâtiment.

Par ailleurs, l'aménagement d'un terrain de football (taille d'un foot à 7) sera installé sur un pré entre l'EHPAD et le stade Kern

Madame Anny DELVALLEZ fait le point sur le fleurissement de la ville, qui a pris du retard en raison des conditions météorologiques et demande de faire taire les critiques liées à cette situation, l'équipe technique ayant fait le nécessaire pour la confection des jardinières et bas... actuellement en serre.

Monsieur Bruno LEFEBVRE qu'une grande enquête par le biais d'un questionnaire dans le bulletin municipal ou sur le site de la commune, en vue de recueillir les réflexions des usagers et administrés sur le projet de cahier des charges élaborés lors de plusieurs réunions avec les commerçants.

Monsieur Jean-Marc SAAS présente le rapport d'activités 2012 de la médiathèque, marqué par une légère baisse du nombre d'abonnés (1654, remontée dès le 1^{er} trimestre 2013), une stabilité du nombre de prêts (76 416) et une participation contrastée des animations. La médiathèque est un élément incontournable de la vie culturelle de la commune. Tous les permanents et surtout les bénévoles sont chaleureusement remerciés pour leur investissement

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h55, suivie d'une séance de commissions réunies.